



AFK Formations

## Convention de formation professionnelle

**AFK Formations** – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de **Jérémy PERICHON** intitulée « **Le partenariat parental dans la prise en soin orthophonique : Les enjeux de la décision partagée** ».

### Information pratiques :

Dates : 29, 30 et 31 mars 2023

### Horaires :

Jour 1 : 8H45 - 12h30/13h45-17h45

Jour 2 : 8H45 - 12h30/13h45-17h45

Jour 3 : 8H45 - 12h15 / 13h30 - 15h30

Nombre d'heures au total : 21 heures

Pré-requis : être orthophoniste et logopède et pouvoir le justifier

Lieu de formation : Grand hôtel à STRASBOURG

Tarifs : 540 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 640 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (reste à charge du stagiaire 640 Euros - 448 Euros soit 192 Euros).

### Objectifs pédagogiques :

- Développer ses connaissances théoriques en matière d'implication des parents
- Découvrir la méthodologie, les savoir-être et les savoir-faire spécifiques à une démarche partenariale au cours du bilan et de la prise en soin orthophonique
- Apprendre à rédiger avec les patients et leurs parents un Plan d'Intervention Orthophonique Concerté
- Formuler des objectifs SMARTER co-concertés avec le patient et son entourage
- Identifier les besoins fonctionnels du patient et de son entourage
- Savoir utiliser les échelles d'évaluation écosystémique et fonctionnelle et comprendre leur intérêt clinique
- Appliquer dans le cadre de différentes pathologies rencontrées entre 0 et 18 ans les techniques et méthodes acquises à partir de l'exposé de différentes vignettes cliniques.

### Objectifs opérationnels :

- Appliquer une démarche partenariale avec le patient et son entourage
- Acquérir les savoir-être et les savoir-faire propres au Partenariat Parental.
- Intégrer une démarche de décision partagée centrée sur les préférences, les besoins et les valeurs du patient et de son entourage lors de l'évaluation et de l'intervention orthophonique

- Découvrir des outils permettant de repérer les leviers et les freins interactionnels écosystémiques.
- Découvrir des outils facilitant l'auto-détermination des objectifs thérapeutiques en concertation avec le patient et son entourage à partir de l'identification de leurs besoins fonctionnels

**Méthodes pédagogiques :**

- Apports théoriques par la méthode de l'exposé
- Powerpoint
- Études de cas avec support vidéo et mise en groupe(s) pour réflexion
- Ateliers, réflexions en groupe(s) et mises en situation à partir d'études de cas proposées par les formateurs et les stagiaires
- Quizz de connaissances tout au long de la formation
- Questionnaires de connaissances pré- et post-formation

**Supports techniques :**

- Vidéoprojection
- Supports écrits
- Films vidéo

**Méthode d'évaluation :**

Contrôle des connaissances acquises tout au long de la formation (quizz, évaluation pré et post-formation).

**Accessibilité :**

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

**Entre les soussignés :**

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité  
42670490367 auprès de la Préfecture de Strasbourg  
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

.....

Numéro ADELI : .....

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge :

.....  
.....  
dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

**Modalités et délais d'accès :**

Possibilité de s'inscrire jusqu'à la veille de la formation, soit le 28 mars 2023.

Pour les libéraux sans financement ou avec un financement FIFPL, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les libéraux avec un financement DPC, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A ....., le .....

AFK Formations



Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)